

Paris, le 4 avril 2019

## Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, rencontre Jean-Louis BLANC, Président de la Fédération Française des Véhicules d'Époque

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris a rencontré aujourd'hui Jean-Louis BLANC, Président de la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) afin d'échanger sur les enjeux environnementaux et la qualité de l'air dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine.

Lors de cet échange, le Président de la Métropole du Grand Paris a réaffirmé auprès de la FFVE le caractère progressif et non prohibitif de la mesure : *« il ne s'agit pas d'interdire la circulation mais de la restreindre pour les véhicules les plus polluants qui pourront toutefois rouler le week-end et de 20h à 8h en semaine (sauf les poids lourds : camion, autobus et autocars). Pour ceux qui ont un véhicule de collection et l'utilisent ponctuellement, une dérogation spécifique est d'ores et déjà prévue. »*

Jean-Louis BLANC précise : *« au kilomètre parcouru, le véhicule de collection n'a pas d'impact. Ni sur la mobilité, ni sur l'accidentologie, et ni sur l'environnement. En revanche, il illustre un inestimable patrimoine industriel et culturel en France, et constitue aujourd'hui une nouvelle filière d'emplois dans la transmission des savoir-faire. Plus de 4 Milliards d'euros de chiffre d'affaires et créateur de plus de 20 000 emplois pour l'entretien et la restauration (FFVE 2015). »*

Face à l'urgence sanitaire et climatique, les véhicules Crit'Air 5 et non classés, quelle que soit leur motorisation, seront en effet concernés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 par la mise en place de la ZFE dans le périmètre interne à l'A-86. Un projet de calendrier progressif et pragmatique prévoit d'étendre cette mesure aux autres vignettes pour respirer un air plus sain conformément aux objectifs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Cette rencontre a également permis de célébrer la riche histoire de l'industrie automobile en France :

- **Le périmètre de la Métropole du Grand Paris est le berceau historique de l'automobile** : non seulement des constructeurs renommés y ont vu le jour, mais la Métropole a abrité pendant de longues années de grandes usines de production historiques (Ile Seguin, Quai de Javel...)
- **Le patrimoine industriel automobile en France** : notre pays compte dans ses rangs des groupes automobiles de renommée internationale qui représentent 8% de la production automobile mondiale (CCFA, 2018)
- **Le levier de croissance que représente la filière** : en 2018, plus d'1,6 millions de véhicules particuliers ont été fabriqués en France (ACEA, 2019) et en 2017, l'industrie automobile représentait 213 000 emplois (CCFA, 2018)

### La consultation publique de la ZFE :

La Métropole a lancé le 1<sup>er</sup> avril 2019 une consultation publique sur la mise en place de la ZFE accessible sur <https://zfe-planclimat-metropolegrandparis.jenparle.net/>. Elle encourage tous les métropolitains concernés par la qualité de l'air à exprimer leur point de vue afin d'améliorer durablement la santé, le cadre de vie et la mobilité.